

L'an deux mil vingt-six, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du deux avril deux mil vingt-six, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le deux février deux mil vingt-six.

Présents : CLEMENT Sylvain, CLAISSE Fernand, MEIRE DA SILVA Albertina, FRANCKE Olivier, FLAMENT Séverine, MATTON Philippe, DEFFRENNES Pascale, CARDON Guillaume, DUGRAIN Sophie, DARRAS Laurent, LAURENT Eric, SAMMARCELLI Elise, FALLOUEY Charles, DEKERLE Bérangère, CNOCKAERT David, THULLIER Sabine, LE LAGADEC Matthieu, MARESCAUX Périne, JACQUOT Mathilde, DESCAMPS Jacques, RACINET Marine.

Absents : DEBUSSCHERE Albert donne procuration à FRANCKE Olivier, LANGLANT Margaux donne procuration à MEIRE DA SILVA Albertina.

Soit : 21 présents et 2 absents avec procuration.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE DA SILVA.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. La séance se déroule en présence de public.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2026-04-08/09 Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui cadrent la désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration,

Monsieur le Maire propose la lecture de l'Article R.123-8 du CASF :

« Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats. »

Vu la délibération du conseil municipal de Pont à Marcq en date du 8 avril 2026 fixant à 16 le nombre d'administrateurs du CCAS,

Monsieur le Maire appelle les listes de candidats à se faire connaître.

Listes des candidats :

Liste Ensemble pour l'avenir

Fernand CLAISSÉ

Sabine THULLIER

Albert DEBUSSCHERE

Pascale DEFFRENNES

Olivier FRANCKE

Sophie DUGRAIN

Eric LAURENT

Elise SAMMARCELLI

Monsieur le Maire remet un bulletin blanc, un bulletin Ensemble pour l'avenir et une enveloppe à chaque conseiller.

Résultats des votes :

Total bulletins : 23

Total bulletins blancs : 0

Total bulletins nuls : 0

Total bulletins exprimés : 23

Total liste Ensemble pour l'avenir : 23

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

Liste Ensemble pour l'avenir

Fernand CLAISSÉ

Sabine THULLIER

Albert DEBUSSCHERE

Pascale DEFFRENNES

Olivier FRANCKE

Sophie DUGRAIN

Eric LAURENT

Elise SAMMARCELLI

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 09/04/2026,

Le Maire,

Sylvain CLÉMENT



La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

